

---

Don patriotique du citoyen Renaud aîné, annoncé par Boisset, représentant du peuple en mission dans les départements méridionaux, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don patriotique du citoyen Renaud aîné, annoncé par Boisset, représentant du peuple en mission dans les départements méridionaux, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 115;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_35663\\_t2\\_0115\\_0000\\_21](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35663_t2_0115_0000_21)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

de la déesse de la raison à une de ces patriotes formées à l'époque de la révolution. Il sera genre d'un père et d'une mère qui nous sont chers; il aura pour frères deux défenseurs de la patrie, et qui ont versé leur sang pour elle; il trouvera encore dans cette famille un de ces cyclopes qui ne cesse de se rendre utile en forgeant les instrumens de carnage et de mort contre les tyrans et tous nos ennemis.

Souviens-toi, nouvel époux, notre concitoyen, notre ami, notre frère, que si souvent tu a prêché contre ta façon de penser (e), d'impérieuses circonstances t'y obligeoient. N'oublie jamais que tu as abjuré pour toujours le charlatanisme, et sache enfin que vingt ans de mensonge ne peuvent être réparés, suivant les lois du Talion, que par vingt ans de vérité.

Et toi sur qui se sont fixé en dernière analyse les regards et les tendres vœux de ce philosophe moderne, jouis long-temps de ton bonheur, goûte à long trait les plaisirs délicieux qui t'attendent dans les savoureuses étreintes que les démons de l'ancien régime ne sauroient enchaîner.

Déesse de la raison, divinité sacrée, toi qui a détruit dans 24 heures le préjugé de 18 siècles, seconde nos efforts, ne laisse plus obscurcir notre horizon, entretiens dans les cœurs des tendres époux que tu vois à tes pieds, l'amour, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République, et puis que l'aigle guerrière n'enfanta jamais la timide colombe, fais qu'ils nous donnent promptement des descendans, qui, élevés dans les principes du père et des ayeux, serviront toujours la patrie, par leur courage, par leur plume, par leurs paroles, par leur action, par leur vertu; c'est ce que je vous souhaite, sous les auspices de la divinité que nous célébrons.

### 31

MERLIN (de Thionville). Je prie la Convention d'entendre la lecture d'une adresse de la commune de Thionville; elle envoie dix décorations militaires, et autant de brevets, pour les déposer sur le bureau de la Convention. (1)

[Thionville, s.d.] (2)

« Amour de la patrie, haine aux tyrans.

Un décret vient de faire mention honorable des dons que nous nous sommes empressés de faire à la patrie.

Il est doux pour nous que nos législateurs aient approuvé notre conduite. Nous jurons qu'elle sera toujours digne d'eux et de nous, que nos fortunes et nos vies sont à la Patrie, et que nous périrons sous nos ruines plutôt que de courber la tête sous le joug du despotisme (3) ».

A. KLEFFERD, BURIET (*agent nat. provisoire*),  
FROBST (*maire*) [et 22 signatures].

Mention honorable, insertion au bulletin. (4)

(1) *Mon.*, XIX, 163.  
(2) C 288, pl. 886, p. 8.  
(3) *P.V.*, XXIX, 66 et 105; *Mon.*, XIX, 163. Mention dans *J. Lois*, n° 468, p. 3.  
(4) *B<sup>in</sup>*, 19 niv. (suppl<sup>t</sup>). Thionville est orthographiée Nicouville.

### 32

Le citoyen Guimberteau, représentant du Peuple dans la quinzième division, donne avis qu'il a fait mettre à la messagerie de Tours deux poinçons, contenant 837 marcs d'argenterie conquise par les sans-culottes des communes du district de Chinon sur le fanatisme et la superstition. Il joint à cet envoi qui doit être porté directement à la monnaie de Paris, 19 croix dites de Saint-Louis, que l'agent national de ce même district vient de lui faire passer. (1)

Insertion au bulletin (2), renvoi à la commission des dépêches.

### 33

Le citoyen Letourneur, de la Sarthe, membre de la Convention, offre à la Patrie, pour les frais de la guerre, au nom d'un citoyen [d'Alençon] qui désire rester inconnu, savoir 102 l. en argent, pour échanger contre des assignats, et 26 l. 14 s. en pur don (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

### 34

Les officiers municipaux de la commune de Moiremont, district de Montagne-sur-Aisne, département de la Marne, écrivent à la Convention pour lui annoncer la fête civique qui a été célébrée dans leur temple de la Raison, en l'honneur de la victoire remportée sur l'infâme Toulon. Là, sur l'autel de la Patrie, s'est ouverte une souscription pour ses défenseurs: elle a produit 98 l. 10 s. en assignats, 2 l. 11 s. en numéraire, une boucle d'argent et 2 écussons en cuivre, portant les armoiries du ci-devant tyran (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6), renvoi à la commission des dépêches.

### 35

Boisset, représentant du peuple dans les départemens méridionaux, envoie un don patriotique fait par le citoyen Renaud aîné, maire de Lodève, consistant en une reconnaissance de 1,000 l. qu'il a versées dans l'emprunt volontaire; plus, un mandat de 1278 l. tiré par l'administration du district sur son trésorier; le tout destiné aux frais de la guerre (7).

Mention honorable et insertion au bulletin (8).

(1) *P.V.*, XXIX, 66 et 105.  
(2) *B<sup>in</sup>*, 20 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>). Rien dans AULARD.  
(3) *P.V.*, XXIX, 66 et 105. Minute du décret signée Letourneur (C 287, pl. 855, p. 1).  
(4) Rien au *B<sup>in</sup>*.  
(5) *P.V.*, XXIX, 67 et 105.  
(6) *B<sup>in</sup>*, 20 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).  
(7) *P.V.*, XXIX, 67 et 105.  
(8) *B<sup>in</sup>*, 20 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>). *Ruand* au lieu de Renaud.